



Délibération n°2023-39 du 27/03/23

Le lundi 27 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/03/2023

Excusé(s) (5) : M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

5 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget principal de la ville de Châteauroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au lissage sur l'exercice 2023 crédits de paiement afférents aux autorisations de programme non mandatés durant la gestion 2022 ;

Considérant enfin la nécessité d'ajuster les ouvertures de crédits afin de réinscrire le cas échéant certaines opérations prévues en 2022 et qui n'ont pu faire l'objet d'un engagement comptable et juridique valable avant la fin de la gestion 2022.

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Ville de Châteauroux :

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00
16	1641	Emprunts en euros	1 980 848,33
Sous-total des recettes réelles			2 050 848,33
Total des recettes d'investissement			2 050 848,33
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
20	2031	Frais d'études	155 000,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
AP-2022- PNRU	2031	Frais d'études	260 657,20
AP-2022- CHAPELLE	2031	Frais d'études	24 570,00
AP-2022- DIDEROT	2031	Frais d'études	254 932,18
AP-2022- PNRU	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	145 000,00
AP-2022- PNRU	2312	Agencements et aménagements de terrains	213 028,58
AP-2022- PNRU	2313	Constructions	581 071,38
AP-2022- PNRU	2315	Installations, matériel et outillage techniques	197 619,17
AP-2022- CHAPELLE	2313	Constructions	57 902,00
AP-2022- DIDEROT	2313	Constructions	15 067,82
27	27638	Créances - Autres établissements publics	144 000,00
Sous-total des dépenses réelles			2 050 848,33
Total des dépenses d'investissement			2 050 848,33

La section d'investissement conserve ainsi son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget principal.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (4 abstention(s))

Signatures :

Le Maire, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Tony IMBERT et Maxime GOURRU.